

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 juin 2021 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 02/06/21, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Stéphanie COLIN, Christelle FOUCHÉ, Aurélie QUEHEN, Evelyne WILFART.

Messieurs David ALRIVIE, Christian BONNEMAISON, Thierry BRUGGEMAN, Éric DE AZEVEDO, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN et Victor SALGUEIRO SENRA.

Pouvoirs : Danielle CHARTON donnant pouvoir à David ALRIVIE  
Audrey LONJARET donnant pouvoir à Evelyne WILFART  
Philippe ROBIN donnant pouvoir à Christian BONNEMAISON

Absente excusée : Véronique DECELLE

Secrétaire de séance : Thierry BRUGGEMAN

---

Le compte rendu de la séance du 3 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

## Modification de statuts de la communauté de communes Serein et Armance N° 001 – 07/06/21

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire Serein et Armance, après avoir modifié ses statuts et notamment la définition de compétence, a adopté ces modifications le 25 février 2021.

Cette modification statutaire s'inscrit dans le cadre de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir qu'après délibération du conseil communautaire, les Conseils Municipaux ont trois mois, à compter de la notification de la décision du Maire, soit le 8 mars 2021, pour se prononcer sur les statuts.

Le Maire fait lecture des articles relatifs aux compétences obligatoires et facultatives ayant fait l'objet des modifications.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE les nouveaux statuts de la CCSA,**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document à cette fin.**

Vote : Pour 14

## Participation financière employeur à la protection sociale des agents : maintien de salaires N° 002 – 07/06/21

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
 Vu la loi n° 2007-148 du 2 Février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;  
 Vu la loi n° 2009-972 du 3 Août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;  
 Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 Novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Monsieur le Maire expose les augmentations exponentielles et propose d'augmenter la participation employeur à 50 % par mois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **De participer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,**
- **De verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de salaire labellisée de 50% / mois**

Vote : Pour 14

**Création d'une route forestière  
N° 003 – 07/06/21**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de VENIZY envisage la création d'une route forestière permettant la desserte des cantons des forêts communales.

Ce projet bénéficiera aussi à la forêt communale de CHAILLEY, qui participera au financement de ce projet.

Après délibération, le conseil municipal souhaite l'instruction de ce projet, subventionné à 80% conduit par la commune de VENIZY. La subvention se répartira de la façon suivante :

- 42.4 % pour le FEADER
- 37.6 % pour l'état par la Région Bourgogne Franche Comté.

L'auto financement de 20 % se fera pour 43.21 % par la commune de VENIZY et de 56.79 % pour la commune de CHAILLEY.

Cette opération fera l'objet d'une convention entre La commune de CHAILLEY et la commune de VENIZY.

L'ONF sera désigné comme maître d'œuvre.

**Plan de financement du projet :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>
Coût de l'opération	195 521.00 €	Subvention Etat + Feader (80 %)	151 688.80 €
		Autofinancement : <b>43 832.20 €</b>	
		Participation VENIZY	18 939.89 €
		Participation CHAILLEY	24 892.31 €
<b>TOTAL</b>	<b>195 521.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>195 521.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** le projet
- **APPROUVE** le plan de financement présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires et signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Vote : Pour 14

**Emprunt relais  
N° 004 – 07/06/21**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réaliser un contrat de prêt relais d'un montant total de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement de la desserte forestière dans l'attente du versement des subventions.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.

**DELIBERE à l'unanimité,**

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 200 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Périodicité des échéances en intérêts** : Trimestrielle

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux fixe à court terme relais à 0,40 %.

**Frais de dossier** : 0,20 % du montant du prêt

- Pas de souscription de parts sociales

Déblocage Possible sur 6 mois à dater de l'émission du contrat

En cas de remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité.

Différé d'amortissements permettant le paiement du capital à terme.

A cet effet, Sylvain QUOIRIN, Maire, délégataire est dûment habilité, à signer seul le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 14

**INFORMATIONS**

- **Fibre :**

La pose de la fibre qui peut être en aérien ou enterrée est un chantier compliqué où les salariés travaillent même le dimanche.

L'objectif est de terminer ce travail le plus rapidement possible pour que l'ouverture commerciale se fasse dans le dernier trimestre 2021.

Les opérateurs tels que : Orange, SFR, Free, Bouygues... informeront et proposeront leurs offres aux habitants.

Ensuite le raccordement de la fibre sera effectué au domicile par l'opérateur que l'administré aura choisi.

- **Marché des quatre saisons :**

Succès, malgré la météo.

La fréquentation se situe entre 80 à 120 personnes.

Deux barnums imposants permettent d'accueillir les clients à l'abri de la pluie et 12 commerçants vendent leurs marchandises produites localement. En fonction des produits proposés, certains seront présents tous les mercredi, les autres seront organisés selon une rotation définie par nos soins.

Création d'un portail de commandes.

Recherche d'idées pour créer des animations.

- **Travaux en cours :**

Maison de la culture : raccordement à l'assainissement collectif.

Le local technique : travaux en cours

Eglise : Quelques travaux de finition restent à faire.

- **Affouages :**

Ils ont été distribués en totalité.

- **SMBVA :**

Démonstration désherbage faite ce jour avec 40 participants.

- **Commémoration à la stèle :**

Voir les modalités et le protocole sanitaire.

- **Pompiers :**

Suite à la réunion pour la présentation du Double Engagement Sans Double Affectation, le SDIS propose une collaboration pour que le CPI de Venizy intervienne également sur d'autres communes avec une contrepartie pour la commune d'ordre administratif et financier (allocations de retraites, visites médicales, tenues...).

- **Elections départementales et régionales le 20 et 27 juin 2021**

Tenue des bureaux de vote à la Maison de la Culture

**Date des prochains conseils municipaux :**

Lundi 5 juillet 2021 à 19 heures

Lundi 13 septembre 2021 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.  
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 07/06/21 : Modification de statuts de la communauté de communes Serein et Armance

Délibération n° 002 – 07/06/21 : Participation financière employeur à la protection sociale des agents : maintien de salaires

Délibération n° 003 – 07/06/21 : Création d'une route forestière

Délibération n° 004 – 07/06/21 : Emprunt relais